



Convention d'accompagnement
pour l'organisation d'un
achat groupé d'énergies d'origines
renouvelables

Ville de Mérignac

La Ville de Mérignac, dénommée « Organisateur » par la suite, souhaite désigner un opérateur en vue de mettre en place et organiser des groupements d'achats d'énergies à destination des particuliers et des très petites entreprises (TPE¹) de son territoire.

Ces achats groupés seront lancés publiquement à une date fixée de commun accord entre l'Organisateur et Wikipower, et permettront aux citoyens de bénéficier d'un accompagnement de qualité, d'avoir accès à une information concrète et accessible sur les tarifs énergétiques, d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses et de réduire leur facture énergétique tout en participant au développement des énergies renouvelables.

Les Parties

La Ville de Mérignac,
Adresse : Hôtel de Ville, 60 avenue du maréchal de Lattre de Tassigny 33705 Mérignac,
Représentée par son Maire, Monsieur Alain ANZIANI, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2021

dénommé ci-après "**l'Organisateur**"

Et

ENERGES, SAS au capital de 180.000 euros

Dénomination commerciale : WIKIPOWER

Adresse : 10, Avenue Maréchal Foch

21000 Dijon

Numéro SIRET: 818 089 013 00010

Code APE : 7022Z (Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion)

Représenté par : COGENE EURL, agissant en qualité de représentant légal

dénommé ci-après "**le Prestataire**"

ont convenu ce qui suit

¹ TPE : entreprise de moins de 10 salariés

1. Responsabilités et Obligations des parties

L'Organisateur s'engage à assurer la promotion de l'achat groupé d'énergies auprès de ses administrés, notamment

- Appui du service de presse afin que l'action soit relayée auprès des médias locaux ;
- Affichage et présence de flyers dans des bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, mairies annexes, maison des associations...)
- Communication dans le magazine publié périodiquement par l'Organisateur
- Communication sur le site Internet de l'Organisateur.
- Mise à disposition de salles, gratuitement, pour la tenue d'au minimum 4 soirées d'informations publiques animées par le prestataire et de 4 journées de permanence.
- Collecte des formulaires papiers de pré-inscription et transmission au Prestataire.

Le Prestataire s'engage à prendre en charge financièrement et techniquement le déroulement opérationnel des achats groupés, notamment :

- Réalisation et mise en place d'outils informatiques spécialement développés pour les achats groupés de grande taille. Ces outils seront personnalisés à l'image de l'organisateur (slogan, logo, couleur...).
- La réalisation du site Internet dédié ;
- La réalisation du formulaire d'inscription ;
- La négociation auprès des fournisseurs ;
- La mise à disposition d'un service clientèle qui répondra aux e-mails, aux courriers papier et aux appels téléphoniques durant la phase d'inscription et de souscription ;
- L'animation de séances d'informations ;
- L'envoi des offres personnalisées par courrier postal pour les ménages ne disposant pas de connexion internet ;
- La réalisation de l'affiche et des flyers ;

Le Prestataire s'engage à soumettre toute communication à destination des citoyens au préalable à l'Organisateur pour validation.

Le Prestataire ne facturera ses services ni à l'Organisateur, ni aux participants aux achats groupés, mais bien au(x) fournisseur(s) ayant remporté le(s) lot(s) de l'achat groupé. Cette rémunération est expliquée en détail à la section 4.

Description des principaux canaux de canaux de communication

Canaux de communication	Fréquence	Coût pour l'organisateur
Communiqué de presse	Une à deux fois : au lancement de l'action ; durant la période de souscription ; au terme de l'action	Gratuit
Envoi d'un courrier aux habitants de la mairie	Durant la période d'inscription, au début de l'action	Gratuit Envoi par Wikipower d'un courrier individuel à l'ensemble de la population du territoire, distinct de l'envoi de toute autre communication. Ce courrier réalisé, par Wikipower (et soumis à l'Organisateur pour validation), est envoyé aux frais de Wikipower.
Dépôt de flyers	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit Réalisation des visuels et frais d'impression à charge de Wikipower. L'Organisateur s'engage à déposer les flyers dans les lieux publics (mairies, bibliothèques, etc.)
Affichage dans les lieux administratifs, les salles culturelles et les salles de sport	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit Réalisation des visuels et frais d'impression à charge de Wikipower. L'Organisateur s'engage à apposer les affiches dans les lieux publics (mairies, bibliothèques, etc.)
Site Internet dédié à l'achat groupé	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit (réalisation et gestion du site par Wikipower)
Modules d'inscription en ligne	Durant la période d'inscription	Gratuit (réalisation et gestion des modules d'inscription par Wikipower)
Sites Internet et réseaux sociaux de l'Organisateur (bannières, présence dans l'agenda, etc.)	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit (visuels réalisés par Wikipower)
Présence sur les réseaux sociaux	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit
Référencement Google Adwords	Ponctuellement	Gratuit (frais à charge de Wikipower)
Séances d'informations ouvertes au public	4 soirées	Mise à disposition d'une salle
Permanences auprès de la mairie	4 journées	Mise à disposition d'un bureau/local
Communications spécifiques à l'attention des participants à l'achat groupé (e-mail, SMS,...)	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit (frais à charge de Wikipower)
Réponse aux questions par téléphone, e-mail, courriers	Tout au long de l'achat groupé	Gratuit (frais à charge de Wikipower)

2. Planification de l'achat groupé

Les Parties s'engagent à organiser un achat groupé dont la planification générale (date de début et de fin des phases d'inscription des participants, de négociation des offres, et de souscription à l'offre négociée) sera déterminée de commun accord.

L'achat groupé se déroule en trois phases :

1. Information et inscription :
2. Mise en concurrence des fournisseurs :
3. Souscription des participants à l'offre négociée

Les temps de rencontre (permanences individuelles et réunions collectives) seront planifiés sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire lié à COVID 19. Dans le cas où il ne serait pas possible de tenir un ou plusieurs temps de rencontre, les Parties se rencontreront pour convenir des modalités de remplacement, par exemple via un autre support de communication.

3. Périmètre du groupement d'achat et sélection des offres de fourniture

Dans le cadre du lancement du premier groupement d'achat les parties définiront d'un commun accord le périmètre des fluides concernés à savoir l'électricité et/ou le gaz. Ce choix dépendra notamment des conditions de conjonctures liés aux marchés respectifs de ces fluides.

3.1 Electricité 100% verte

A la demande de l'Organisateur, l'électricité fournie aux participants sera une électricité 100% dite verte donc d'origine renouvelable.

Il est à noter que le caractère renouvelable de l'électricité est assuré par un mécanisme de Labels Garantie d'Origine (LGO). En synthèse : d'une part, ces LGO sont attribués aux producteurs d'électricité renouvelable à hauteur d'un label par tranche de 1.000 kWh produit ; d'autre part, chaque fournisseur doit faire l'acquisition d'un LGO par tranche de consommation annuelle de 1.000 kWh afin de pouvoir justifier de la fourniture d'une électricité 100% verte.

Les fournisseurs d'énergie devront donc faire l'acquisition d'un nombre de Labels Garantie d'Origine correspondant au volume de consommation annuel des participants ayant souscrit à leur offre dans le cadre de l'achat groupé d'énergie.

D'une manière simplifiée, nous identifions trois sortes de contrats d'énergie verte :

- **Vert européen** : Les fournisseurs qui s'approvisionnent en électricité sur les marchés (donc majoritairement du nucléaire) et qui couvrent cette fourniture à l'aide de Garanties d'Origine étrangères.

- **Vert français** : Les fournisseurs qui s’approvisionnent en électricité sur les marchés (donc majoritairement du nucléaire) et qui couvrent cette fourniture à l’aide de Garanties d’Origine provenant d’installations de productions d’énergies renouvelables françaises.
- **Vert premium**, selon la définition de l’ADEME : le fournisseur achète de l’électricité et des GO directement auprès des producteurs d’énergies renouvelables basés en France, en signant avec eux des contrats d’achat.

Dans le cadre de ce projet conformément au souhait de l’organisateur il sera proposé :

1. Une offre d’électricité verte premium, apportant les meilleures garanties en termes de soutien au développement des énergies renouvelables. Cette offre pourrait néanmoins présenter des réductions tarifaires faibles, voire présenter un surcoût pour les habitants en fonction du contexte de la filière au moment du lancement de l’opération.
2. Une offre d’électricité verte française présentant le meilleur compromis entre l’objectif de pouvoir d’achat (offres tarifaires avantageuses) et fourniture d’énergie verte.

3.2 Lot gaz

A la demande de l’organisateur l’intégration du lot gaz fera l’objet d’une étude d’opportunité par le Prestataire, ce dernier devant proposer des pourcentages de biométhane à intégrer dans l’appel à concurrence. L’objectif de l’Organisateur étant de concilier la baisse de la facture énergétique et l’incitation à consommer une part plus importante d’énergie provenant de ressources renouvelables.

3.3 Mise en concurrence des fournisseurs

Tout d’abord, les fournisseurs ont l’obligation d’accepter et de signer les conditions générales relatives à l’achat groupé, transmises par Wikipower, afin de pouvoir remettre une offre. Ces conditions générales seront consultables à tout moment par la collectivité.

Pour organiser la mise en concurrence des fournisseurs, Wikipower réalisera un rapport technique reprenant les statistiques de l’achat groupé (nombre de participants, part de marché des fournisseurs, type de compteur, consommation,) qui est envoyé aux fournisseurs qui proposent une offre.

Il est important de préciser qu’aucune donnée personnelle des citoyens ne sera communiquée aux fournisseurs d’énergie ce qui permet de garantir l’absence totale de démarchage abusif.

Pour chaque « produit », le fournisseur dont l’offre obtient la meilleure, au regard des critères suivants, est sélectionné :

- Prix : l’offre tarifaire la plus avantageuse
- Durée contractuelle de l’offre tarifaire
- Facilité de souscription

- Origine de l'énergie renouvelable.

La remise d'offres de prix se déroule selon le mécanisme d'enchères inversées, avec deux ou trois tours d'offres. Au terme des premiers tours, Wikipower sélectionne l'offre la plus compétitive pour chaque lot de négociation et communique la note liée à cette offre, de façon anonyme, à tous les fournisseurs. Au terme du dernier tour, le nom du/des fournisseurs gagnants ainsi que le(s) tarif(s) sera/seront annoncé(s) à l'issue de ce tour final, marquant la fin de la mise aux enchères.

Afin de garantir la plus grande transparence concernant le processus de remises d'offres, celles-ci seront remises par les fournisseurs à un huissier de justice et non à Wikipower. L'huissier de justice garantira la réception des offres dans les délais et ne transmettra celles-ci à Wikipower qu'à l'échéance de chaque tour de l'appel d'offres.

3.1 Constitution des lots

Wikipower recommande de constituer un lot distinct pour chaque « produit » de l'achat groupé afin d'obtenir les meilleures offres tarifaires. Ainsi, les fournisseurs disposant d'une licence de fourniture pour une seule énergie ne seront pas exclus du processus de mise en concurrence.

3.2 Sélection de la « meilleure offre » tarifaire

Wikipower choisit les fournisseurs gagnants sur base de plusieurs critères (prix, durée contractuelle de l'offre tarifaire, accompagnement des consommateurs et accessibilité, origine de l'électricité renouvelable).

Voici un exemple de grille d'évaluation des offres des fournisseurs ci-après pour les lots électricités. Pour chaque lot, celui dont l'offre obtient la meilleure note globale, est sélectionné.

Ces critères pour chacun des lots seront soumis à l'Organisateur pour validation avant communication aux fournisseurs. Ils pourront donc être ajustés avec l'Organisateur.

Exemple de grille d'évaluation des offres :

Critère qualitatif	Lot « Electricité verte » Répartition des points sur 100	Lot « Electricité verte Premium » Répartition des points sur 100
Prix	65 points	75 points
Durée contractuelle de l'offre tarifaire	20 points	20 points
Facilité de souscription	5 points	5 points
Origine de l'électricité renouvelable	10 points	Sans objet

Prix

Le nombre de points sera évalué sur base de la formule de calcul suivante :

$$Points = PointsMax \times \frac{Coût\ TRV - Coût\ de\ l'offre\ considérée}{Coût\ TRV - Coût\ de\ l'offre\ la\ moins\ disante}$$

Où :

- *PointsMax* est le nombre de points pouvant, au maximum, être attribués pour le lot concerné.
- *Coût TRV* est le Coût annuel moyen pondéré TTC sur base des tarifs réglementés de vente pour l'énergie concernée.
- *Coût de l'offre considérée* est le Coût annuel moyen pondéré TTC renseigné dans le document de « Remise d'offres » communiqué par le Fournisseur à Wikipower. Ce coût est calculé automatiquement sur base de l'offre tarifaire du Fournisseur.
- *Coût de l'offre la moins disante* est le Coût annuel moyen pondéré TTC renseigné dans le document de « Remise d'offres » de l'offre la moins disante réceptionnée par Wikipower pour le tour d'offres concerné. Ce coût est calculé automatiquement sur base de l'offre tarifaire du Fournisseur ayant transmis l'offre la moins disante.

Le résultat de la formule de calcul est arrondi à l'unité.

Durée contractuelle de l'offre tarifaire proposée aux consommateurs

Il s'agit de la durée contractuelle durant laquelle le fournisseur maintiendra le tarif proposé (le pourcentage de réduction appliqué dans le cadre d'un prix indexé ; le prix de l'énergie dans le cadre d'un prix fixe).

- Contrat d'une durée d'un an : 0 point attribué ;
- Contrat d'une durée de **deux ans** : **12 points** attribués ;
- Contrat d'une durée de **trois ans ou plus** : **20 points** attribués.

Facilité de souscription

- Mise à disposition des participants d'un **parcours de souscription 100% en ligne** (ne nécessitant aucune impression de document ou signature manuscrite) : **5 points** attribués.

Origine de l'électricité renouvelable

- Electricité verte premium : le Fournisseur achète les Garanties d'Origines et l'électricité directement auprès de producteurs d'énergie renouvelable français : **10 points**
- Garanties d'Origine **françaises** : **0 points**

Ce critère n'est pas évalué pour le lot « Electricité verte Premium » car ce lot impose aux fournisseurs de fournir de l'électricité produite à partir de sites de production d'électricité renouvelable dont ils ont la concession ou de s'approvisionner directement auprès de producteurs locaux d'électricité verte.

Transparence du processus de mise en concurrence

Au terme du processus de sélection des offres, Wikipower rédige un rapport détaillé à l'attention de l'Organisateur afin de communiquer les éléments suivants, garantissant une mise en concurrence transparente des fournisseurs :

- Liste des fournisseurs disposant d'une licence de fourniture d'électricité et/ou de gaz.
- Liste des fournisseurs non sollicités, avec une mention explicative.
- Liste des fournisseurs sollicités et la réponse donnée par ceux-ci.
- Description et valorisation des offres réceptionnées pour chaque tour de mise en concurrence.
- Description des offres tarifaires sélectionnées.

3.3 Solution en cas de non-participation des fournisseurs et/ou d'un trop petit nombre de participants dans le cadre de l'achat groupé d'électricité

Il est important de préciser que les fournisseurs restent entièrement libres de participer à l'initiative et de remettre offre. C'est pourquoi il est important de prévoir une alternative dans le cas où les fournisseurs ne participeraient pas ou remettraient une offre qui ne serait pas suffisamment compétitive.

Dans ce cas de figure, nous nous engageons à transmettre aux participants l'offre la moins chère du marché selon leur profil de consommation. Comme pour l'achat groupé, chaque participant recevrait un e-mail ou un courrier, le cas échéant, avec ses économies potentielles ainsi que les démarches à suivre pour changer de fournisseur et accepter l'offre. Selon nos expériences précédentes d'achat groupé en France et les statistiques communiquées par la Commission de Régulation de l'Énergie, l'offre la moins chère du marché permettrait tout de même à plus de 90% des participants de réaliser des économies.

3.4 Clients professionnels et entreprises

Les offres négociées pour les particuliers ne seront pas valables pour les clients professionnels. Un ou plusieurs lots spécifiques seront constitués pour les clients professionnels qui ont une puissance souscrite inférieure à 36 kVA en électricité et/ou une consommation inférieure à 300 MWh en gaz. Ces lots feront l'objet d'un processus similaire à celui appliqué aux particuliers, à savoir : inscription, mise en concurrence des fournisseurs et souscription. L'ensemble des outils et moyens décrits dans ce document seront appliqués aux clients professionnels décrits ci-dessus.

3.5 Confidentialité des données personnelles des participants à l'achat groupé d'énergie

Wikipower respecte la législation en matière de traitement des données personnelles des participants à l'achat groupé d'énergie.

- Lors de la phase de mise en concurrence des fournisseurs, aucune donnée

personnelle n'est transmise. Les informations sont agrégées et rendues anonymes.

- Seuls les fournisseurs sélectionnés au terme de la mise en concurrence auront accès aux données personnelles du lot qui leur a été attribué. L'accès à ces données est nécessaire aux fournisseurs pour établir les propositions contractuelles.
Il est utile de préciser que le document de conditions générales qui doit être accepté et signé par les fournisseurs préalablement à leur participation à l'achat groupé stipule que « Le Fournisseur s'engage à supprimer les données personnelles ou toute autre donnée, reçues de Wikipower sitôt celles-ci devenues inutiles pour l'exécution du contrat. »
- Wikipower pourra utiliser les données des participants afin de contacter téléphoniquement ceux qui n'auraient pas répondu à la proposition de l'achat groupé, moyennant l'accord préalable de l'Organisateur.
Dans le cadre de cette campagne de communication, nous chercherons à joindre prioritairement les personnes qui ont renseigné un numéro de téléphone fixe (celles-ci ne peuvent recevoir de SMS de relance) et qui n'ont pas ouvert l'e-mail de présentation des offres.
- Le formulaire d'inscription à l'achat groupé offre la possibilité aux participants de choisir explicitement si leurs données personnelles peuvent être utilisées ultérieurement par l'organisateur et Wikipower à d'autres fins que celle de l'achat groupé (par exemple : promotion d'autres services liés à l'énergie).

En cas de contradiction entre le plan de communication et la convention, il sera retenu que la convention prévaut.

a) Rémunération et indépendance de Wikipower

Wikipower ne facture pas ses services aux participants ni à l'organisateur, mais directement au(x) fournisseur(s) d'énergies qui remporte(nt) l'achat groupé.

Dans un souci de transparence, les commissions demandées sont identiques pour tous les fournisseurs participants à l'achat groupé lors de l'appel d'offres. Celles-ci permettent d'obtenir des offres compétitives car elles sont communément acceptées par les fournisseurs.

Le fait qu'une commission soit touchée est mentionné dans les conditions générales de participation à l'achat groupé que les fournisseurs ont l'obligation de signer. Elle est versée pour chaque participant qui signe effectivement un contrat de fourniture. Ces commissions sont exigibles au moment où l'utilisateur final est facturé par le fournisseur.

Aussi, Wikipower certifie qu'il n'existe aucun lien juridique, direct ou indirect, entre le Prestataire et tout fournisseur d'électricité et de gaz présent sur le marché de l'énergie en France.

b) Durée

La Convention prend effet à compter de sa signature par la dernière Partie et prendra fin le 31 décembre 2022. Elle est renouvelable deux fois pour une durée d'un an par tacite reconduction.

Il peut être mis fin à la convention par une des parties sous la condition de l'envoi par cette dernière d'une renonciation écrite et par lettre recommandée au plus tard 45 jours avant l'échéance annuelle.

Durant cette période, Wikipower s'engage à maintenir un accompagnement à destination des habitants, entreprises et de l'Organisateur.

Cet accompagnement porte notamment sur les sujets suivants :

- Maintien d'un service client à destination des habitants afin de répondre à leurs questions et, si nécessaire, les accompagner dans les démarches auprès des fournisseurs lauréats de l'achat groupé.
- Sollicitation des fournisseurs d'énergie afin de suivre les offres de renouvellement proposées par tacite reconduction, à l'échéance des contrats négociés dans le cadre de l'achat groupé. Sur base des éléments récoltés auprès des fournisseurs, Wikipower transmettra son analyse à l'Organisateur afin d'évaluer la qualité de ces offres renouvellement et les actions à prendre.

c) Confidentialité

Par « informations confidentielles », il y a lieu d'entendre toutes les informations et documentations, quelle que soit leur forme (verbale, écrite, graphique, électronique, etc.),

concernant les parties, leurs produits et services actuels et futurs, leurs fournisseurs, leurs clients, leurs membres du personnel, leurs entreprises mères et filiales, auxquelles il est fait référence en tant que telles, ainsi que les conditions du présent contrat.

Les parties sont tenues de garder secrètes les informations confidentielles qu'elles reçoivent de l'autre partie lors de l'exécution du présent contrat, et elles ne peuvent communiquer lesdites informations à des tiers sans l'accord écrit de la partie dont les informations émanent.

Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire respecter leur obligation de confidentialité par tous leurs collaborateurs et personnes morales qui ne sont pas des tiers au sens du présent contrat et qui ont directement connaissance de ces informations. Les parties restent toutefois responsables à titre exclusif vis-à-vis de l'autre Partie pour toute infraction à l'obligation de confidentialité exposée dans cet article.

Les dispositions de cette clause restent applicables pendant une durée de 2 ans après la signature du présent contrat, quelle que soit la raison ayant entraîné cette fin de contrat.

Cette obligation de confidentialité n'est pas d'application lorsque la partie concernée peut démontrer que les informations confidentielles :

- Appartiennent au domaine public ou appartiendront ultérieurement au domaine public autrement qu'à la suite d'une divulgation illicite par l'autre partie ou ses représentants;
- Ont été obtenues par l'entremise d'un tiers légalement habilité à connaître ces informations;
- Etaient déjà connues de la Partie concernée avant la conclusion du contrat.

d) Droit applicable

En cas de désaccord ou de litige portant sur les présentes conditions générales, le droit français sera appliqué. Le règlement du litige sera de la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Pour Wikipower

Le _____ , à

COGENE EURL, Président

Représentée par Monsieur JALLET Etienne

Pour

_Mérignac_____

Le _____ , à _____

